COUNTRY FARM FACTORY
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76
country.farm@wanadoo.fr

FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 21/05/21

CODE ARTICLE : TNDEX3403

Baronny'S
EXCELLENCE

"THE VERT SENCHA"

FR-BIO-01

Agriculture Non UE

Sachet zippé de 200g

INGRÉDIENTS

Thé vert sencha*.

* issus de l'Agriculture Biologique, certifié ECOCERT FR-BIO-01

CONSEIL DE PRÉPARATION

Infuser 3 minutes dans une eau chaude à 80℃

ORIGINE

Chine

Conditionné en France

CONDITIONNEMENT

Sachet : 200 g

Dimension : 165 mm x 230 mm x 90 mm

Carton : **10 sachets zippés**

Dimension : 28,8 cm x 23,4 cm x 20,3 cm

Poids Net : 2 Kg

Poids Brut : 2,2 Kg

Palette : **108 cartons** (9 couches de 12 cartons) = 1080 sachets zippés

Dimension : 80 cm x 120 cm x 162 cm (palette comrpise)

Poids Net : 216 Kg

Poids Brut : 252 Kg (palette comprise)

STOCKAGE

Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20℃ / Humidité < 60%)

CONSERVATION

18 mois

La DLUO est indiquées sur chaque carton et sur chaque sachet

GENCOD

Sachet : 3700496334036

VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 ML DE THE (sans lait, sans sucre)

Énergie	kJ / kcal
Matières grasses	g
dont acides gras saturés	g
Glucides	g
dont sucres	g
Fibres alimentaires	g
Protéines	g
Sel	g

les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles

ALLERGÈNES

RÈGLEMENT (UE) N°1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n°1924/20 06 et (CE) n°1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n°608/2004 de la Commission

Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11	Non présents	Présents	Traces
Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	X		
Crustacés et produits à base de crustacés	X		
Oeufs et produits à base d'oeufs	X		
Poissons et produits à base de poissons	X		
Arachides et produits à base d'arachides	X		
Soja et produits à base de soja	X		
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	X		
Fruits à coques, à savoir amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan (Carya illinoiesis (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia et noix du Queensland (Macadamia ternifolia) et produits à base de ces fruits	X		
Céleri et produits à base de céleri	X		
Moutarde et produits à base de moutarde	X		
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	X		
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2	X		
Lupin et produits à base de lupin	X		
Mollusques et produits à base de mollusque	X		

Pas d'OGM - Pas d'ionisation